

## Intermittents

*E-mail de M. Marc  
AVEROUS*

### **CONSTAT**

*Il est évident que notre secteur d'activité est fragilisé par le contexte ambiant, et les paramètres sociaux économiques. L'artiste est confronté à une concurrence sévère, de la télévision, du travail dit «clandestin». Il doit de plus en plus faire des efforts de communication pour proposer ses services, s'adapter aux nouvelles technologies, aux nouveaux modes de communication. Tout cela a un coût, et les salaires ne sont pas mirobolants.*

*Dans les périodes de crise (guerres, crises économiques), le spectacle n'est pas la priorité, on le comprend bien. Avec l'application, en janvier 2004, du nouveau protocole sur le régime des intermittents du spectacle, les choses ne s'améliorent pas, comme on pouvait s'en douter. Certains artistes perdent leur statut, et connaissent les plus grandes difficultés pour continuer à exercer leur métier dans la dignité qui s'impose. D'autres rejoignent malheureusement les rangs du travail clandestin, des combines. Un certain nombre d'entre nous envisage de changer de métier, de vie, mais ce n'est pas facile pour*

*la plupart. Certains parlent de s'impliquer plus dans des structures de production et de diffusion de spectacles, qui pourraient se positionner avec force par rapport aux collectivités territoriales.*

### **ENSEIGNANTS**

*Impossible apparemment de cumuler le statut d'intermittent et des heures d'enseignement dans les conservatoires. Que se passe-t-il dans les autres écoles ? Mystère et boules de gomme, certains sont payés à l'heure, et le nouveau protocole limite à 55 heures ce que l'on peut intégrer dans le dossier d'intermittent. Quant aux autres, on peut supposer qu'ils sont déclarés sous forme de cachets, ce qui est évidemment parfaitement illicite. C'est apparemment un sujet tabou.*

### **QUESTION**

*Comment expliquer que pour des budgets, très bas, voire ridicules, on puisse parfois engager des groupes de 10 musiciens et plus dans la région (feria, animations diverses, etc.) Si on divise le coût global par le nombre de participants, on arrive à des salaires très, très en dessous du SMIC !*

### **RÉPONSE POSSIBLE**

*Un grand élan de générosité de la part des artistes, qui sacrifient le bénéfice de leur*

*travail à la communauté. C'est peut-être ce que pensent certains.*

### **DURE RÉALITÉ**

*La réalité est hélas moins poétique, et frise souvent le pathétique. En effet, on peut supposer que les responsables de ces formations ont depuis longtemps intégré les failles du système, qu'ils exploitent allégrement, toujours à leur profit, et parfois avec la complicité tacite des employeurs, qui se gardent bien de vérifier la légalité de ces formations.*

### **RECETTE TYPE**

*La recette est simple, on mélange des retraités, des personnes au RMI, des personnes ayant un emploi par ailleurs (tous employés au noir), avec des soi-disant professionnels, qui profitent de la situation pour monter des faux dossiers d'intermittents, et détourner ainsi les fonds publics. Ceux-ci sont parfois des membres de la famille du responsable de la formation, absolument pas musiciens. Le responsable de la formation est sûr que ses employés, tous dans l'illégalité, souvent dans une situation précaire, garderont le silence sur ses pratiques. Pire, il pourra toujours faire pression sur eux pour les obliger à travailler dans des conditions indécentes. .../..*

*C'est triste, déplorable, et ces pratiques se développent malheureusement de plus en plus.*

*Nous envisageons bien sûr, avec l'aide des pouvoirs publics, de lutter avec la plus grande volonté contre cet état de fait.*

### **MESSIEURS LES EMPLOYEURS**

*Quand on vous propose des groupes de musique à des prix très bas, posez vous les bonnes questions, vérifiez que vous ne participez pas à une escroquerie sociale, à une minable entreprise de travail clandestin. Méfiez-*

*vous des conséquences que votre laxisme peut entraîner (accident du travail, dénonciation). Profitez tant qu'il est temps de la richesse culturelle et des garanties que les véritables groupes professionnels peuvent vous apporter. □*

### **Réponse de Jean-Marc AYRAULT**

Comme vous le savez, nous sommes fermement opposés à l'accord du 26 juin 2003. L'application en janvier dernier du nouveau protocole sur le régime des intermittents du spectacle a malheureusement entraîné une plus grande précarisation des professionnels du spectacle et de l'audiovisuel. Malgré les avertissements des syndicats et des associations auxquels nous nous sommes joints pour faire entendre raison au gouvernement, ce dernier a fait la sourde oreille.

Au lieu d'une amélioration du système, les défaillances et les injustices s'accroissent

et se creusent au détriment des professionnels les plus précaires. Les pratiques que vous dénoncez sont condamnables à tous les égards : faux dossiers d'intermittents, travail clandestin, illégalité des formations, impunité des responsables, indécence des conditions de travail et complicité tacite des employeurs constituent autant d'infractions au droit du travail qu'au respect et à la dignité des professionnels du spectacle et de l'audiovisuel. Ce constat est déplorable et scandaleux. Le gouvernement s'est même privé des moyens de mettre fin à ces abus en réduisant les moyens affectés à l'inspection du travail.

Le 5 mai dernier, alors que

la CGT Spectacles, la Coordination des intermittents, SUD, les parlementaires du comité de suivi et le Parti socialiste demandaient le retrait de l'accord et la mise en œuvre d'une expertise indépendante des contre-propositions, le ministre de la Culture a noyé dans une très longue déclaration l'annonce de mesures qui ne modifient qu'à la marge l'accord du 26 juin dernier.

Je tiens à vous faire savoir que nous restons engagés aux côtés des intermittents tant que les négociations n'aboutiront pas à un accord satisfaisant pour tous. Nous ne nous contenterons pas d'être les spectateurs ébaubis d'un gâchis social et culturel. □